

COMMUNIQUÉ APL # 07



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

2020-01-28



Téléphone : (450) 659-5491 ou (438) 320-5491
Télécopieur : (450) 659-8743

Courriel : z27_lignery@aplcsq.net
Site web : www.lignery.ca

Personnel enseignant RÉGULIER TEMPS PLEIN (permanent ou en voie de permanence)



**Veillez signaler
au plus tard le 31 mars 2020
vos intentions pour l'année 2020-2021**

Mutation

OU

changement d'école ou de centre

OU

changement de discipline (matière)

OU

de champ

OU

de sous-spécialité

OU

de spécialité

La convention collective stipule que :

« L'enseignante ou l'enseignant qui désire changer de discipline, de champ ou d'école pour l'année scolaire suivante en informe la commission scolaire avant le 1^{er} avril »

Si vous désirez changer d'école ou de centre ou changer de champ, de discipline, de spécialité ou de sous-spécialité, veuillez signifier, au plus tard le 31 mars, vos intentions pour l'année scolaire 2020-2021.

COMMENT FAIRE SA DEMANDE ?

Vous trouverez les lettres types sur le site de L'APL (lignery.ca).



Allez dans l'onglet « **Documents** » et cliquez sur « **Formulaires et lettres types** »

Choisissez le formulaire : « *Expression des préférences* »

Lorsqu'une copie des demandes nous est acheminée, nous pouvons vérifier les possibilités de permutations et ainsi mettre en contact les personnes concernées.

Si de plus amples informations s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450-659-5491 ou 438-320-5491.

N.B. Si vous refusez la mutation offerte, vous conservez votre poste actuel.

N'oubliez pas de faire parvenir une copie de la demande à L'APL, par la poste : 36, boul. Taschereau - C.P. 36, La Prairie (Québec) J5R 3Y1
ou
par courriel : z27_lignery@aplcsq.net



Quelque soit votre demande, elle doit être reçue par l'employeur **avant le 1^{er} avril 2020**